

TARIFS – Année scolaire 2024-2025

RUBRIQUES DES FACTURES		MONTANT PAR MOIS DE SEPTEMBRE A JUIN
CONTRIBUTION FAMILLE	1 <sup>er</sup> enfant	64€
	2 <sup>ème</sup> enfant	60 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	56 €
	4 <sup>ème</sup> enfant	52 €
REPAS	4 par semaine	76 €
	3 par semaine	59 €
	2 par semaine	40 €
	1 par semaine	22 €
Repas occasionnel		7.50€
Cotisation UDAPEL – APEL - association des parents d'élèves 1 par famille -		20 €
Participation aux animations pédagogiques		2 €
Garderie – achat de carte de 20 heures adaptées aux horaires		62 €
Avance scolarité année précédente déduite au mois de novembre		- 40€

**Informations complémentaires concernant les repas :**

Le tarif de la restauration scolaire est calculé sur l'ensemble de l'année scolaire en tenant compte des vacances scolaires et divisé par 10 mois.

Vous avez la possibilité de mettre vos enfants partiellement à la cantine mais vous devez fixer en début d'année les jours de la semaine de présence de votre enfant.

Votre choix vous engage pour chaque trimestre commencé. Tout changement de jour ou de formule peut se faire sur Ecole Directe ou auprès du secrétariat de l'école avant le début de chaque trimestre.

Si votre enfant part en voyage scolaire ou classe découverte, les repas sont remboursés sur la facture.

En cas d'absence prolongée de votre enfant, un remboursement est pris en compte à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine.